



SEANCE DU 11 MAI 2017

Par convocation du 2 mai 2017, les membres du Conseil Municipal ont été invités à assister à la présente réunion. Cette séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales par l'affichage de l'ordre du jour dans les tableaux de BALDENHEIM et RATHSAMHAUSEN-LE-HAUT.

Tous les membres assistent à cette réunion, à l'exception de Monsieur Jean-Luc BURY, qui a donné procuration à Monsieur Willy SCHWANDER, Monsieur Marc GISSELBRECHT, Madame Frédérique KELLER, qui a donné procuration à Monsieur Gino HIRN et Monsieur Mathias PETER, absents excusés.

Le Maire salue les membres présents et passe à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1°/ Lecture et approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mars 2017.
 Désignation d'un secrétaire de séance.

- 2°/ Prêt pour réhabilitation de l'école (sécurité et accessibilité) et pour remboursement anticipé du prêt EPF

- 3°/ Réhabilitation complète de l'école

- 4°/ DIVERS ET COMMUNIQUE
 - 4.1 Droits de Prémption Urbains
 - 4.2 Urbanisme
 - 4.3 Informations et documents à consulter
 - 4.4 Interventions

1°/ LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/03/2017
DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30/03/2017 a été transmis à tous les membres. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité des membres présents. Les fonctions de secrétaire de la présente séance sont confiées à Monsieur Willy GISSELBRECHT, désigné unanimement.

APPROUVE A L'UNANIMITE



2°/ PRET POUR REHABILITATION DE L'ECOLE (SECURITE ET ACCESSIBILITE) ET POUR REMBOURSEMENT ANTICIPE DU PRET EPF

Par délibération du 30 mars 2017, le Conseil Municipal a chargé le Maire de consulter 3 banques minimum pour obtenir les meilleures offres possibles.

Parmi les banques consultées, trois d'entre elles ont répondu favorablement sur des périodes de 10, 12, 15 et 20 ans à taux fixe et une pour la période de 15 ans uniquement.

Vu la délibération du 30 mars 2017,

Vu la proposition du maire de retenir un taux fixe sur une durée de 15 ans,

Vu les offres réceptionnées des organismes bancaires,

Et après examen de ces offres,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de demander, aux conditions de taux fixe en vigueur à la date de l'établissement du contrat auprès de la CCM RIED CENTRE ALSACE, l'attribution d'un prêt de 450 000 euros destiné à financer les travaux de réhabilitation de l'école avec mise aux normes sécurité et accessibilité et le remboursement anticipé du prêt EPF, dont le financement s'effectuera :
 - en remboursement à échéances constantes trimestrielles,
 - au taux fixe de 1,15 %,
 - avec des frais de dossier de 450 euros,
 - sur une durée de 15 ans.
- de prendre l'engagement au nom de la Commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires aux remboursements des échéances,
- de prendre l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances,
- de confier toutes délégations utiles au Maire de la Commune pour la réalisation de l'emprunt, signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées,

APPROUVE A L'UNANIMITE



3°/ REHABILITATION COMPLETE DE L'ECOLE (SECURITE ET ACCESSIBILITE)

A ce jour, le bâtiment de l'école est classé en ERP (Etablissement Recevant du Public) catégorie 5.

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation de classer ce bâtiment en catégorie 4 car des enfants se rendent à la micro crèche et à la bibliothèque qui se trouvent à l'étage.

La commission bâtiment se réunira prochainement pour discuter de l'avancement et des modifications à apporter au projet.

4°/ DIVERS ET COMMUNIQUE

4.1 DROITS DE PREEMPTION URBAINS

Le Maire présente, pour information, les déclarations d'aliéner suivantes pour lesquelles il n'a pas souhaité user de son droit de préemption :

N°	1. Propriétaire et adresse 2. Demandeur	Section	Situation du bien		Superficie du terrain
			N°	Lieudit	
310.	1. SCI LA SAVOYARDE 68 impasse du Marais 74700 DOMANCY	2	200/62	rue de Hessenheim	2,50 ares
		21	295/33	Oben am Dorf	0,87 are
	2. Maître Laurent CRIQUI Notaire 116 Grand'Rue 67700 SAVERNE				

Acquéreurs : M. Antony LADAIVE et Mme Christelle KARNER 5 rue Maxime Alexandre
68700 UFFHOLTZ

311.	1. SCI PEGA 5A route de Marckolsheim 67390 HEIDOLSHEIM	2	167/61	8 rue de Hessenheim	7,06 ares
				lots 4, 5, 7, 10, 107, 108, 109, 110	
	2. Maître Aurélie HERTH Notaire 28 rue du Maréchal Foch BP 65 67390 MARCKOLSHEIM				

Acquéreurs : M. Christophe TELLIER et M. David HENNEVILLE



312. 1. SCI PEGA 2 167/61 8 rue de Hessenheim
5A route de Marckolsheim lots 3, 6, 103, 104 7,06 ares
67390 HEIDOLSHEIM
2. Maître Aurélie HERTH
Notaire
28 rue du Maréchal Foch BP 65
67390 MARCKOLSHEIM

Acquéreurs : Mme Anaëlle BONNET 5 Place d'Armes 67600 SELESTAT

-
313. 1. SCI PEGA 2 167/61 8 rue de Hessenheim
5A route de Marckolsheim lots 2, 9, 105, 106 7,06 ares
67390 HEIDOLSHEIM
2. Maître Aurélie HERTH
Notaire
28 rue du Maréchal Foch BP 65
67390 MARCKOLSHEIM

Acquéreurs : M. Gilles GARCIA 8A rue de Hessenheim 67600 BALDENHEIM

4.2 URBANISME

Depuis la dernière séance du Conseil Municipal, il a été enregistré en Mairie les dépôts de documents d'urbanisme suivants :

- 2 Permis de construire N° 8 et 9
- 2 Déclaration Préalable de travaux N° 6 et 7
- 2 Demandes de certificat d'urbanisme N° 8 et 9
- 0 Permis de démolir
- 0 Permis d'aménager

4.3 INFORMATIONS ET DOCUMENTS A CONSULTER

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que :

- la vente de timbres amendes et fiscaux aux guichets des principaux centres des finances publiques se fera à compter du 2 mai prochain.

L'information est également mise en ligne sur le site de l'association www.maires67.fr (Espace réservé dans « Autres documents d'actualité »).

- les élections législatives auront lieu les dimanches 11 et 18 juin 2017 ; bureau de vote ouvert de 8 h à 18 heures dans la salle d'adjudication de la mairie.



DOCUMENTS A CONSULTER

- le rapport d'activités 2016 du SDIS 67
- le journal d'information de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse

4.4 INTERVENTIONS

M. RENAUDET propose que le bulletin municipal « Blattli » soit distribué uniquement aux personnes ne disposant pas d'internet et qui en feront la demande. Le bulletin est consultable sur internet et le coût papier annuel est de 4000 € environ (4 exemplaires / an).

Réponse de Virginie MUHR :

« D'après les remontées des lecteurs, le Blattli est très apprécié par la population.

Certaines personnes ne maîtrisent pas Internet et beaucoup privilégient la lecture sur un support papier à sur un support informatique.

Si l'on suit la proposition de Mr Renaudet, les frais fixes de conception resteraient les mêmes et les frais d'impression sont proportionnellement plus coûteux pour des petites séries. De ce fait, les frais ne seraient que très partiellement réduits.

La commission Communication, dont Mr Renaudet est membre, a dressé un bilan après une année et demie de diffusion du Blattli. Ce bilan conforte l'équipe qui y travaille régulièrement, que les différents supports de communication, que ce soit le Blattli ou le site Internet de la commune sont de la qualité. »

Plus de question n'étant posée, le Maire clôt la séance à 21 heures 20.